

Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

PREAMBULE

La Commission de gestion, nommée par le Conseil intercommunal est composée de :

M. Michel Borboën	Président	Loray
M. Manuel Zenger	Rapporteur	Préverenges
Mme Eva Frochaux		Morges
M. Charles-Henri de Luze		Chigny
M. Olivier Cretegny		Bursy
M. Jonathan Lüthi		Yelis

A noter que Mme Rose Ngo Pem Lissoug a démissionné du Conseil intercommunal sans avoir siégé dans la Commission de gestion.

Les membres se sont réunis en assemblée constitutive en date du 10 janvier 2018.

M. Michel Borboën est élu Président et M. Manuel Zenger Rapporteur.

La Commission valide l'agenda proposé par le Comité de direction et établit son programme pour les prochaines séances.

En date du 23 mars 2018, le Rapport de gestion 2017 est remis aux membres de la Commission.

La Commission s'est réunie à cinq reprises :

- Le 28.03.2018 pour examiner le Rapport de gestion.
- Le 18.04.2018 pour traiter du Réseau et des Tâches spéciales.
- Le 25.04.2018 pour traiter de l'Exploitation de la STEP, visite de la STEP de Colombier-Cottens.
- Le 02.05.2018 pour traiter de l'Administration, des Comptes et de l'Informatique.
- Le 07.05.2018 pour rédiger son rapport.

Selon l'article 88 du règlement du Conseil intercommunal, les comptes et la gestion doivent faire l'objet de deux rapports différents. Par conséquent, le présent document est divisé en deux parties, avec chacune sa propre conclusion.

RAPPORT SUR LA GESTION 2017

La Commission se plaît à relever que lors de l'ensemble de ses séances, elle a été accompagnée avec compétence par les membres du Comité de direction et par le Directeur de l'ERM secondé du personnel de l'ERM concerné, selon les thèmes abordés. Nous les remercions de leur disponibilité et de l'excellente collaboration lors de toutes les séances.

RESEAU

La séance du 18 avril 2018 a été consacrée aux questions liées aux réseau et tâches spéciales.

Réseau

Effondrement de la canalisation à la Blancherie : tuyau et collecteur connus pour leur ancienneté et donc fragilité. Comme il y avait un projet de refaire les quais, les travaux avaient été repoussés. En l'occurrence, suite aux travaux de la Romande Energie, l'incident de l'effondrement est arrivé.

Mutations téléphoniques de l'analogique au numérique : Les automates des stations de relevage ont dû être changés. Seuls ceux de la « piscine » et du « stand » n'ont pas encore été changés, en attente d'éventuels projets de grands travaux sur ces lieux.

Le passage à la technologie IP (Internet Protocol) a posé un nombre significatif de problèmes à l'ERM. La transmission de données à travers le fournisseur d'accès de l'ERM (Swisscom) a parfois été problématique. Pour l'instant l'ERM ne veut pas changer de fournisseur d'accès (même si des offres concurrentes meilleures marchés de Salt et Sunrise existent), les problèmes étant selon eux en cours de résolution et Swisscom ayant concédé à une réduction temporaire de leurs tarifs (mois offerts).

EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION

La séance du 25 avril 2018 a été consacrée aux questions liées à l'exploitation de la STEP.

Equivalent habitant

Aujourd'hui l'ERM considère comme équivalent habitant : 250 litres d'eau par habitant et par jour. Cette valeur est au-dessus de ce qui est utilisé en réalité. L'utilisation réelle étant plus proche de 160 litres/habitant/jour en Suisse (consommation au ménage et au lieu de travail combinée).

Micropolluants

Pas de changements notables par rapport aux années précédentes ont été observés. Pour le futur, notamment avec la construction de la nouvelle station d'épuration à Morges, le taux d'efficacité à atteindre selon la loi sera de 80% (après traitement au moins 80% des micropolluants devront être éliminés).

A la connaissance de l'ERM, l'hôpital de Morges ne fait pas de prétraitement des eaux usées, alors que c'est un lieu qui produit un nombre non-négligeable de micropolluants médicaux (antibiotiques et autres composés).

STEP de Colombier-Cottens

La reprise de l'exploitation de la STEP de Colombier-Cottens a donné beaucoup de travail aux employés de l'ERM en 2017. Les membres de la Commission ont pu visiter cette STEP et constater le bon travail effectué par les employés de l'ERM.

ADMINISTRATION, COMPTES ET INFORMATIQUE

La séance du 2 mai 2018 a été consacrée aux questions liées à l'administration, aux comptes et à l'informatique (les comptes font l'objet de la 2^{ème} partie du présent rapport).

Les activités administratives se résument aux travaux courants et au suivi des divers préavis en cours.

Le parc informatique en fonction depuis 5 ans, le serveur ainsi que 9 postes de travail ont été remplacés suite à la fin de garantie de ces installations. Quant au programme informatique d'exploitation de la STEP, également changé, il était en fonction depuis 10 ans.

En plus, la pose de fibre optique supplémentaire permet aujourd'hui une acquisition de données plus rapide que par le passé.

CONCLUSIONS

Conformément aux dispositions réglementaires, les vœux et observations de la Commission font partie intégrante de ses conclusions.

Vœu 1 : La Commission souhaite savoir si les communes peuvent faire prendre en charge par les propriétaires privés le contrôle des séparatifs sur leur bien-fonds.

Vœu 2 : Le Comité directeur est invité à examiner toutes les possibilités du passage à la technologie IP pour décider avec quel opérateur il veut œuvrer dans le futur.

Vœu 3 : Lors de la planification pour la construction de la nouvelle station d'épuration à Morges, viser l'indépendance énergétique (production d'énergie proche ou équivalente à celle consommée).

Vœu 4 : L'examen du traitement des micropolluants, respectivement la nécessité de ce traitement par l'hôpital de Morges doit être réalisé.

A l'issue de ses travaux, la Commission se plaît à relever la bonne gestion de l'Association, la compétence de son Directeur et de son personnel qui, avec disponibilité, ont pu donner à la Commission toutes les informations demandées.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

dans sa séance du 27 juin 2018, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion pour l'année 2017,
- du rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. d'accepter ces rapports tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction pour l'ensemble de la gestion 2017,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

La Commission a examiné avec soin les comptes 2017 de l'Association. M. Christian Maeder, Président du CODIR et M. Jérôme Azau, responsable des finances pour le Comité de direction, ont fourni toutes les informations requises au sujet de ces derniers et ont répondu à nos questions.

Résultats et réserves

L'exercice présente un montant de charges et de revenus de CHF 4'467'316.97 alors que le budget prévoyait CHF 4'236'400.00.

Les charges ont été inférieures aux revenus de CHF 431'541.16. Ce montant a été utilisé pour :

- 1) un amortissement complémentaire de la STEP pour un montant de CHF 310'869.90
- 2) attribution au fonds de réserve pour investissements futurs pour un montant de CHF 70'496.45
- 3) attribution complémentaire au fonds de renouvellement Réseau intercommunal CHF 50'174.81.

La Commission, après avoir passé en revue les comptes commentés par M. Azau, a obtenu les explications nécessaires sur ceux qui présentaient un écart significatif avec le budget.

Suite au rapport de la Commission de gestion sur les comptes 2016 et au rapport de la Fiduciaire Fidinter SA pour les comptes 2017, nous constatons que les points déjà mis en avant en relation avec le SCI (Système de Contrôle Interne) ne sont pas encore formalisés par le Comité de direction :

- attentes du Comité de direction concernant le SCI (rapport annuel) ;
- principes généraux du SCI (document de synthèse) ;
- analyse des risques de l'Association.

La Commission souhaite que ces points soient formalisés pour l'année à venir.

La Commission a pu prendre connaissance du rapport de l'organe de contrôle ; la Fiduciaire Fidinter SA. La conclusion de son rapport est la suivante :

« Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité du 4 décembre 2017.

Vos comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés numériquement, ce qui facilite les recherches, toute la documentation nécessaire à nos contrôles nous a été spontanément produite.

L'organisation du travail de la responsable de la comptabilité, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière.

Le bilan de votre Association, arrêté au 31 décembre 2017 ainsi que les comptes de fonctionnement sont établis conformément aux dispositions légales en la matière.

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 »

La Commission tient à remercier Mme Brigitte Baumberge ; M. Tony Reverchon et M. Jérôme Azau de leurs compétences, disponibilité et amabilité durant ces séances. Elle félicite de plus Mme Baumberger de l'excellente tenue de la comptabilité de l'ERM.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Dans sa séance du 27 juin 2018, après avoir pris connaissance :

- des comptes 2017,
- du rapport du Comité de direction sur les finances,
- du rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. d'accepter les comptes 2017, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2017 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2017,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion

Le Président



Michel Borboën

Le Rapporteur



Manuel Zenger

Morges, le 15 mai 2018.